RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: B11748A5-B5D9-44D3-AF73-CFA7E460348D

SARL 16-19 CORPORATE

Société à responsabilité limitée

Au capital de 296 000 euros

Siège social : Centre Commercial la Palmeraie n°12 Plan de Campagne

13480 CABRIES

RCS de AIX EN PROVENCE

ACTE DE DÉSIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

LES SOUSSIGNÉS :

- ✓ **Monsieur LEMERCIER Patrice**
 Demeurant **:** [redacted]
 Né le [redacted] **à** [redacted]
 De nationalité [redacted]

- ✓ **Monsieur BEHAR Tewfik**
 Demeurant **:** [redacted]
 Né le [redacted] **à** [redacted]
 De nationalité [redacted]

Associés de la société 16-19 CORPORATE, société à responsabilité limitée.

Les soussignés ont décidé de transformer la société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée.

Conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, « Lorsqu'une société de quelque forme que ce soit qui n'a pas de commissaire aux comptes se transforme en société par actions, un ou plusieurs commissaires à la transformation, chargés d'apprécier sous leur responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers, sont désignés, sauf accord unanime des associés par décision de justice à la demande des dirigeants sociaux ou de l'un d'eux ».

Ces commissaires apprécient, sous leur responsabilité, la valeur des capitaux propres. Un décret en Conseil d'Etat fixe les mentions principales de leur rapport, le délai dans lequel il doit être remis et les conditions dans lesquelles il est mis à la disposition des actionnaires.

Selon les dispositions de l'article R. 229-21 du Code de commerce applicable sur renvoi de l'article R. 22-10-7 du même code, « Les commissaires aux apports sont choisis parmi les commissaires aux comptes inscrits sur la liste prévue au I de l'article L. 822-1 ou parmi les experts inscrits sur une des listes établies par les cours et tribunaux. Ils peuvent se faire assister, dans l'accomplissement de leur mission, par un ou plusieurs experts de leur choix. Les honoraires de ces experts sont à la charge de la société » ;





Docusign Envelope ID: B11748A5-B5D9-44D3-AF73-CFA7E460348D

Les soussignés décident ainsi de :

(i) de désigner la société Fayette et Associés, société par actions simplifiée au capital de 230 000 EUR, dont le siège social est situé à Aix-en-Provence (13100) Résidence Beaumanoir, Allée des Lilas Bât 1 et dont le numéro unique d'identification est 534 076 740 R.C.S. Aix-en-Provence, inscrite près la Cour d'appel Aix-en-Provence et membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes d'Aix-Bastia, en qualité de commissaire à la transformation avec pour mission notamment (a) d'apprécier, sous sa responsabilité, la valeur des capitaux propres, et d'établir à cet effet un rapport faisant état de ses diligences et conclusions qui fera l'objet d'un dépôt au siège social et au greffe du tribunal de commerce.

Fait à Cabriès,

Le 18/11/2024,

LEMERCIER Patrice

Associé

DocuSigned by:
patrice lemercier
1F627C7A426E403...

BEHAR Tewfik

Associé

DocuSigned by:
Tewfik Behar
5A19D33F55A1499...